

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 + 4

Date de convocation
7 mars 2024

Date d'affichage
7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Robert BESANÇON**, **Marie-Laure HRVOJ**, **Pascal GENET**, **Laurence FOURNIER**, **Jean-Yves BRUNEAU**, **Géraldine PÉRÉE**, **Liliane VOYARD**, **Denis PHILIPPE**, **Annie SALAMI**, **Laurent JÉROME**, **Urbain VELUT**, **Véronique STOLTZ**, **Vincent BLANCHOT**, **Bruno LÉOTIER**, **Yohan MULLER** et **Julien SEYSSEL**.

Représentées : **Christine ROBILLARD** représentée par **Robert BESANÇON**, **Valérie PELLERIN** représentée par **Liliane VOYARD**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**.

Absent excusé : **Marcel CHRISTEL**

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention d'occupation des vestiaires du stade par l'association de tennis

N° de délibération : 20240312

M. le maire indique que la réhabilitation du bâtiment en vestiaires de l'espace sportif André Rouilly est aujourd'hui achevée.

Ainsi il est proposé au conseil d'adopter une convention de mise à disposition des deux terrains de tennis et d'un vestiaire (à droite du bâtiment) à l'USSL section tennis.

Cette mise à disposition est gracieuse et les charges locatives seront prises en charge par la commune.

La convention est révoquée à tout moment par la commune pour les motifs suivants :

- intérêt général ;
- utilisation abusive des lieux ;
- défaut d'entretien manifeste.

Le conseil après en avoir délibéré :

ADOpte la convention à passer avec l'USSL section tennis pour la mise à disposition des deux terrains de tennis et d'un vestiaire (à droite du bâtiment), ci-annexée ;

AUTORISE monsieur le maire à la signer ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

